

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1628

présenté par
Mme Thill

à l'amendement n° 1313 de Mme Bergé

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.